

BPSis – Naoassur, créateur de l'assurance emprunteur digitale, crée le « Complément emprunteur banque »

Paris, le 20 juin 2017. Lancée conjointement par BPSis, créateur et leader de l'assurance emprunteur digitale et Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa en janvier 2014, la gamme Avenir Naoassur Emprunteur est un réel succès : présents dans plus de 1500 points de vente, les produits Avenir Naoassur emprunteur représentent aujourd'hui près de 8% de parts de marché en assurance emprunteur individuelle. Le parcours en ligne complet de souscription intégrant la sélection médicale automatisée et des interactions digitales performantes, séduit les partenaires et est apprécié par les assurés. **Suravenir et BPSis continuent d'innover ensemble dans l'enrichissement de la gamme avec le lancement du contrat Avenir Naoassur emprunteur Equivalence 2. Parmi les nouveautés, une innovation majeure : le Complément emprunteur Banque.**

BPSis – Naoassur imagine un « complément emprunteur banque », une optimisation qui permet aux emprunteurs d'envisager sereinement l'avenir

Au moment de la constitution du dossier de prêt, la situation ne permet pas toujours au courtier en crédit de proposer une délégation d'assurance à son client. L'assurance emprunteur est alors souscrite auprès de la Banque. Pour autant, le conseil du courtier ne s'arrête pas là.

En effet, si en cas de sinistre, le contrat d'assurance éteint bien la dette de l'adhérent auprès de son organisme prêteur, il ne prend pas en charge les divers frais que la famille aura à engager pour faire face à la nouvelle situation (décès, handicap lourd, perte de revenu,...).

C'est l'objet du Complément emprunteur banque, innovation proposée par BPSis – Naoassur au cœur de son nouveau contrat Avenir Naoassur emprunteur Equivalence 2. Choisi à l'adhésion dans sa formule Décès/PTIA ou Décès/PTIA/Incapacité/Invalidité, le Complément emprunteur Banque peut être entièrement souscrit en ligne.

Les conditions d'adhésion principales sont simples : deux co-emprunteurs sur le contrat et une quotité couverte pour chacun sur le contrat d'assurance de la banque inférieure à 100%.

Simple également, la désignation du bénéficiaire des prestations : par défaut le co-emprunteur en cas de décès et l'assuré lui-même pour toutes les autres garanties.

Avenir Naoassur emprunteur Equivalence 2, ce sont aussi des garanties emprunteur très complètes et davantage de choix pour l'adhérent.

L'autre volet du produit Avenir Naoassur emprunteur Equivalence 2, c'est un contrat d'assurance emprunteur individuel très couvrant enrichi de nouveautés souhaitées par les courtiers, parmi lesquelles :

- Un positionnement tarifaire révisé et plus attractif, **notamment sur les âges élevés**
- Le choix du mode de calcul des cotisations : l'adhérent peut opter pour des cotisations **constantes ou variables** en fonction de sa gestion de budget
- Il peut aussi définir sa **quotité** simplement **par prêt** ou de façon plus détaillée, **par garantie**.
- BPSis – Naoassur propose également de **couvrir les assurés plus longtemps** en invalidité et en incapacité : jusqu'à 70 ans avec l'option Senior, au choix à l'adhésion.
- Enfin, Avenir Naoassur emprunteur Equivalence 2 permet de **couvrir des prêts plus longs**: la durée maximale du prêt a été portée à 35 ans s'adaptant ainsi aux nouvelles tendances de marché.

BPSis – Naoassur à l'écoute de ses clients et de ses partenaires distributeurs

Ces évolutions font suite aux avis laissés par les assurés et les partenaires courtiers, collectés en face-à-face ou par le biais d'enquêtes de satisfaction menées régulièrement par BPSis – Naoassur depuis juillet 2016. **Agiles et attentives aux demandes de leurs clients, les équipes BPSis – Naoassur étudient chacune d'elles et apportent régulièrement des nouveautés aux produits proposés ou au parcours client.**

L'offre Avenir Naoassur emprunteur Equivalence évolue et conserve ses principaux points forts

Ainsi, les garanties proposées **restent strictement conformes aux exigences d'équivalence des banques** et le tarif, irrévocable et compétitif, est maintenu pendant toute la durée du prêt.

De plus, l'assuré peut conserver son contrat même s'il change de banque en cours de vie du prêt et le parcours d'adhésion reste 100% en ligne, même pour des gros capitaux ou en risques aggravés de santé. **Le moteur de règles médicales a encore été enrichi et la sélection médicale automatique et instantanée s'élargit à de nouvelles pathologies, y compris des situations complexes.**

Enfin, les formalités médicales sont réduites et simplifiées jusqu'à 400 000 € et 60 ans, sans rapport poids / taille sur la déclaration d'état de santé et sans formalités sur les prêts relais jusque 300 000 €.

« Nous avons écouté nos partenaires, construit une offre nouvelle, élargi les possibilités de choix pour les adhérents et repensé fortement nos tarifs au-delà de 45 ans. Aussi, le complément emprunteur banque permet à nos distributeurs d'optimiser réellement la couverture de leurs clients quand la conversation avec eux ne permet pas d'envisager la délégation. Pouvoir la proposer à nos partenaires non seulement en Décès, mais aussi en Incapacité et en Invalidité, est un vrai point fort » souligne **Christophe Said, Directeur commercial BPSIS – Naoassur.**

*« Simple et rapide à souscrire, Avenir Naoassur emprunteur Equivalence 2 complète idéalement les solutions à disposition de nos partenaires pour répondre aux besoins de leurs clients. Les accompagner dans leur développement est une priorité pour nos équipes, ajoutent **Jean Orgonasi et Fabrice Couturier, co-fondateurs de BPSIS – Naoassur.***

Pour **Bernard Le Bras, Président du Directoire de Suravenir** *« cette nouvelle offre proposée par BPSIS – Naoassur est le fruit d'une collaboration étroite avec les équipes de Suravenir. Nous sommes fiers du réel succès de notre partenariat et ravis de développer notre gamme avec BPSIS – Naoassur, leader de l'assurance emprunteur digitale sur le marché français ».*

A propos de BPSIS - Naoassur

BPSIS a été créée en 2013 par 3 experts de l'assurance emprunteur, elle a apporté une disruption majeure sur le marché de la prévoyance en créant la première offre d'assurance emprunteur digitale.

Devenue leader de l'assurance emprunteur en ligne, grâce à son offre Naoassur emprunteur et sa plate-forme Multinet®, BPSIS – Naoassur propose un service digital aujourd'hui plébiscité par les courtiers partenaires et leurs clients. Avec un produit 100% conforme aux exigences des banques et des outils digitaux à toutes les étapes du parcours client, BPSIS – Naoassur apporte simplicité, rapidité et qualité aux distributeurs et à leurs assurés. BPSIS – Naoassur est implantée à Paris dans le 17^{ème} arrondissement. Plus d'informations sur www.bpsis.fr

Contact presse : Virginie Bultey – 01.84.20.11.59 – 06.60.50.76.09 – presse@bpsis.fr

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel ARKEA. Au 31 décembre 2016, Suravenir affiche près de 37 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et près de 36 milliards d'euros de capitaux sous risque. Suravenir et ses 270 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, courtiers, et autres grands partenaires. Plus d'informations sur www.suravenir.fr.

Contact presse : Katell Piriou – 06 21 68 17 91 – katell.piriou@suravenir.fr – @suravenir